



## Mouvement interdépartemental : Seuls 21% des collègues obtiennent satisfaction !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats mardi 2 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 3614 collègues ont obtenu satisfaction sur 17179, soit 21,03% ! Ce taux était de 23,34% en 2020... et de 42% il y a dix ans !

La pénurie de postes organisée par le ministère aboutit donc plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels.

Dans les Landes, Paris ou l'Orne, moins de 10% des enseignants souhaitant quitter le département ont pu le faire !

Certains départements restent inaccessibles : moins de 2% des collègues souhaitant intégrer le Morbihan, le Finistère, les Hautes-Pyrénées ou les Pyrénées-Atlantiques ont obtenu satisfaction.

A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels vont donc se retrouver dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles.

D'autant plus qu'avec la loi de transformation de la fonction publique, dont le SNUDI-FO revendique le retrait, l'ensemble des résultats n'est plus transmis aux organisations syndicales, et que ceux-ci sont donc placés sous le sceau de l'opacité la plus totale !

Dans cette situation, le SNUDI-FO entend plus que jamais continuer à défendre la situation de tous les personnels !

Il invite les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction à effectuer dès maintenant un recours auprès de leurs IA-DASEN voire du ministère mais également à préparer leur dossier d'ineat-exeat avec le syndicat.

Le syndicat pourra les accompagner tout au long de cette phase. La FNEC- FP-FO étant représentative au niveau ministériel, la totalité des syndicats départementaux du SNUDI-FO sont autorisés à aider tous les collègues dans cette situation. Il suffit simplement de le mentionner dans la demande de recours.

Le SNUDI-FO revendique :

- La création des postes nécessaires permettant notamment à tous les collègues qui le souhaitent de pouvoir changer de département !
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet au ministère de gérer ce mouvement hors de tout contrôle syndical !

*Montreuil, le 4 mars 2021*